



AXA Fondation LPP  
Suisse romande

# Rapport annuel 2025

«Nous nous engageons en faveur  
d'une **prévoyance professionnelle  
stable, moderne et attrayante**,  
entièrement adaptée aux besoins  
des entreprises et de leur  
personnel.»

Christophe Wyssbrod, Président du Conseil  
d'AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur

Avant-propos	4
Portrait de la Fondation	6
Facts & Figures	8
Bilan	11
Compte d'exploitation	12
Annexe aux comptes annuels	15
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	42
Rapport de développement durable	47

# Avant-propos

Madame, Monsieur,

En tant que l'une des principales fondations collectives semi-autonomes active en Suisse romande, forte de quelque 57 000 assurés et assurées, nous nous engageons en faveur d'une prévoyance professionnelle stable, moderne et attrayante, entièrement adaptée aux besoins des entreprises et de leur personnel.

Grâce à des décisions appropriées ainsi qu'à l'évolution positive des marchés financiers au cours de l'année dernière, en particulier des actions, de l'immobilier suisse et de l'or, le portefeuille de la Fondation a pu générer un excellent rendement net de 7,69% en 2025. Ce sont nos assurés et assurées qui en ont profité, leurs avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 6,0% dans le régime surobligatoire et à 5,0% dans le régime obligatoire. Ils ont ainsi pu bénéficier à la fois d'une rémunération extrêmement attrayante et d'une grande sécurité financière. En effet, au 31 décembre 2025, le taux de couverture après rémunération s'établissait à un niveau solide de 109,97%.

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil de fondation s'est concentré sur la stratégie de placement ainsi que sur la capacité de risque de la Fondation dans le cadre d'une étude ALM complète. Compte tenu de cette bonne situation financière et structurelle, il a décidé de pondérer davantage les classes d'actifs axées sur le rendement, telles que les actions et les placements

**«Nos assurés ont bénéficié d'une rémunération de 6,0% dans le régime surobligatoire et de 5,0% dans le régime obligatoire.»**


alternatifs, dans sa nouvelle stratégie de placement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'objectif est d'optimiser la performance à long terme et de favoriser ainsi une rémunération encore meilleure pour les personnes assurées.

Outre l'exploitation optimale du potentiel de rendement, le Conseil de fondation s'est penché l'an dernier sur une plus grande individualisation de l'offre de prestations. Depuis début 2026, les personnes assurées peuvent désormais adapter en toute flexibilité à leur situation personnelle l'ordre des bénéficiaires d'un éventuel capital-décès ainsi que le montant de la rente de vieillesse et de partenaire.

Nous nous réjouissons de rester un partenaire solide et fiable déterminé à soutenir et accompagner ses sociétés affiliées ainsi que leur collaboratrices et collaborateurs.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Christophe Wyssbrod  
Président du Conseil de fondation  
AXA Fondation LPP Suisse romande,  
Winterthur



Christophe Wyssbrod  
Président du Conseil de fondation  
AXA Fondation LPP Suisse romande,  
Winterthur

# Portrait de la Fondation

AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur, a été fondée le 12 juillet 1984. Elle a pour but la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité des clients d'AXA en Suisse romande. Elle verse des prestations conformes à la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi.



**Michèle Keller**  
Gérante

## Composition du conseil de fondation pour la période 2025 - 2028



**Christophe Wyssbrod** (président)  
Représentant des salariés

Association du CO des communes de  
la Broye, Estavayer-le-Lac  
Administration



**Dominique Beuchat** (vice-président)  
Représentant des employeurs

3D Precision SA, Delémont  
Membre du Directoire



**Nicole Mamie**  
Représentante des employeurs

Prisma SA, Porrentruy  
Direction



**Olivier Micheloud**  
Représentant des salariés

Banque Cramer & Cie SA, Genève  
Vice-directeur



**Patricia Pradervand**  
Représentante des salariés

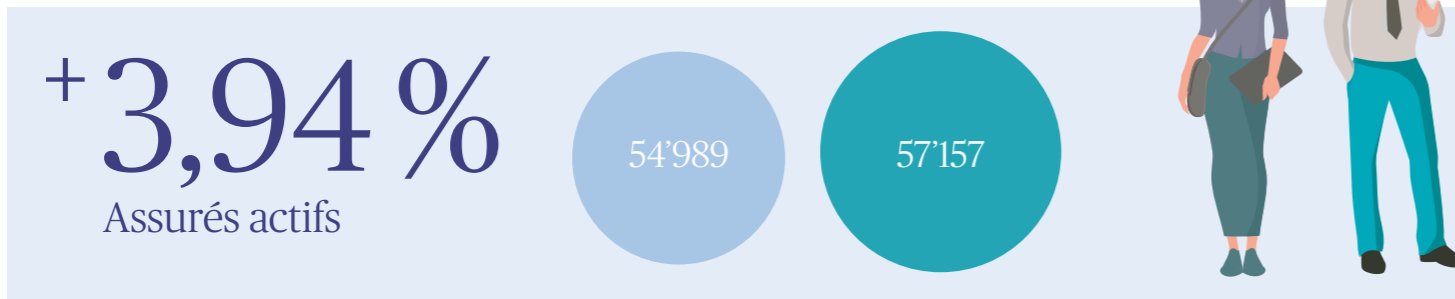
XO Investments SA, Neuchâtel  
Assistante de direction



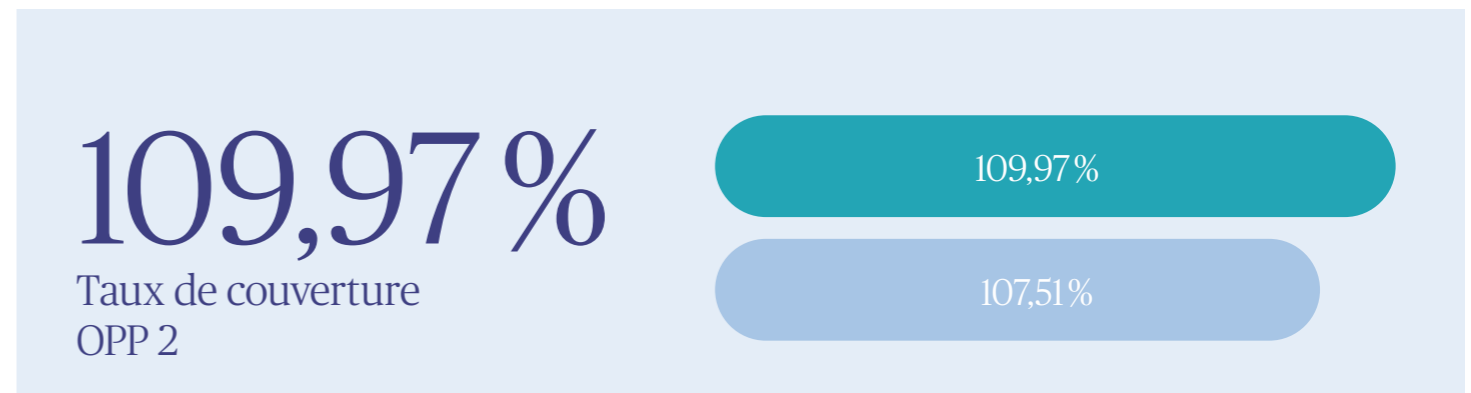
**Patrick Fournier**  
Représentant des employeurs

CPF Stratégie SA, Sion  
Directeur

# Facts & Figures



# 2024 2025



# Bilan

## Comptes annuels

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2025	31.12.2024
<b>Actifs</b>			
<b>Placements de la fortune</b>	6.4	<b>8'007'454'623.80</b>	<b>7'145'061'253.71</b>
<b>Créances</b>	7.1.1	<b>1'523'916.15</b>	<b>2'143'375.19</b>
<b>Avoirs auprès d'AXA Vie SA</b>	7.1.2	<b>4'112'431.62</b>	<b>4'537'141.71</b>
<b>Créances auprès des employeurs affiliés</b>	6.11.1	<b>82'009'216.27</b>	<b>72'151'171.43</b>
./.. DuCroire		-1'369'708.00	-1'027'160.00
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1.3	<b>6'496'290.35</b>	<b>5'537'531.90</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>8'100'226'770.19</b>	<b>7'228'403'313.94</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Engagements</b>		<b>254'773'826.58</b>	<b>259'276'131.69</b>
Prestations de libre passage et rentes	7.2.1	241'116'474.99	244'008'248.03
Cotisations des employeurs affiliés versées d'avance		10'166'650.54	12'140'683.11
Autres dettes	7.2.2	3'490'701.05	3'127'200.55
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.2.3	<b>1'771'919.45</b>	<b>2'372'857.35</b>
<b>Réserves de cotisations des employeurs</b>	6.11.2	<b>51'205'457.02</b>	<b>52'928'161.47</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation		51'205'457.02	52'928'161.47
<b>Provisions non techniques</b>	7.2.4	<b>254'532.66</b>	<b>258'586.90</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>7'064'387'436.60</b>	<b>6'410'831'279.41</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.1	6'246'142'052.10	5'689'554'252.27
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.1	697'648'439.10	598'435'045.64
Provisions techniques	5.6.1	120'596'945.40	122'841'981.50
<b>Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation</b>	6.3.1	<b>704'227'102.04</b>	<b>481'659'060.79</b>
<b>Fonds libres des caisses de prévoyance</b>	7.2.5	<b>23'606'495.84</b>	<b>21'077'236.33</b>
Fonds libres en début de période		21'077'236.33	12'076'112.80
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		4'076'455.34	12'672'393.33
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-1'547'195.83	-3'671'269.80
<b>Fonds libres de la Fondation</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits de la Fondation		0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b>8'100'226'770.19</b>	<b>7'228'403'313.94</b>

# Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2025	2024
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>		<b>684'552'454.31</b>	<b>644'820'483.20</b>
Cotisations des salariés	7.3.1	255'842'678.55	239'721'134.90
Cotisations des employeurs	7.3.1	344'243'225.70	323'043'366.86
dont prélèvement des réserves de cotisations			
des employeurs pour le financement de cotisations	6.11.2	-13'184'663.80	-10'641'762.45
dont financées par des subsides du fonds de garantie LPP		-2'797'990.20	-2'548'921.40
Cotisations de tiers	5.3.1	62'573.70	98'542.20
Apports uniques et rachats		85'153'454.47	83'743'976.67
Autres apports uniques		147'681.99	1'358'155.75
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	12'287'503.70	7'497'069.27
Subsides du fonds de garantie LPP		2'797'990.20	2'548'921.40
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>635'530'136.76</b>	<b>615'144'621.21</b>
Apports de libre passage		611'024'472.32	577'506'926.31
Apports liés à la reprise de prestations		4'685'339.12	9'166'803.12
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.2	6'117'222.59	14'018'735.04
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce		13'703'102.73	14'452'156.74
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1'320'082'591.07</b>	<b>1'259'965'104.41</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-326'628'571.45</b>	<b>-315'241'329.35</b>
Rentes de vieillesse	7.3.3	-109'736'519.15	-105'290'298.40
Rentes de survivants	7.3.4	-16'022'477.65	-15'817'206.20
Rentes d'invalidité		-21'819'529.90	-25'138'883.50
Prestations en capital à la retraite		-154'747'145.80	-150'542'490.05
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-24'302'898.95	-18'452'451.20
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-705'298'073.60</b>	<b>-753'314'099.36</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-665'624'301.41	-707'411'528.27
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.2	-2'044'821.67	-1'404'100.73
Transfert de réserves de cotisations des employeurs			
lors de départs de caisses de prévoyance	6.11.2	-14'414.95	-383'827.85
versements anticipés pour EPL/divorce	7.3.5	-36'973'466.72	-40'981'202.41
Valeurs de restitution liées aux transferts de prestations		-641'068.85	-3'133'440.10
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-1'031'926'645.05</b>	<b>-1'068'555'428.71</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>		<b>-655'909'908.08</b>	<b>-436'982'500.98</b>
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (net)		-257'882'458.46	-129'636'457.85
Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (net)		-99'213'393.46	-134'401'653.58
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		-4'076'455.34	-12'672'393.33
Dissolution/constitution de provisions techniques		2'245'036.10	-1'267'296.80
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs		-298'705'341.37	-163'173'489.85
Dissolution des réserves de cotisations des employeurs		1'722'704.45	4'168'790.43

en CHF	Index de l'annexe	2025	2024
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>143'253'086.89</b>	<b>153'598'042.33</b>
Prestations d'assurance	7.3.6	140'193'182.89	144'246'947.33
Parts d'excédent des assurances	5.7	3'059'904.00	9'351'095.00
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-105'623'637.64</b>	<b>-107'259'151.65</b>
Primes de risque		-73'338'520.90	-70'632'366.75
Primes de coûts	7.3.7	-25'125'565.65	-25'479'524.70
Primes uniques aux assurances		-3'978'777.34	-8'139'479.70
Cotisations au fonds de garantie LPP		-3'180'773.75	-3'007'780.50
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-330'124'512.81</b>	<b>-199'233'934.60</b>
<b>Résultat net des placements</b>	6.9	<b>553'219'852.30</b>	<b>472'859'403.38</b>
Résultat des placements		581'701'288.06	501'696'456.72
Autres produits de capitaux		-1'318'944.31	-1'508'949.08
Frais d'administration des placements	6.10.1	-27'162'491.45	-27'328'104.26
<b>Dissolution de provisions non techniques</b>		<b>4'054.24</b>	<b>205'473.72</b>
<b>Autres produits</b>		<b>1'316'706.96</b>	<b>1'284'582.67</b>
Produits de prestations fournies	7.3.8	1'212'702.35	1'078'409.85
Produits divers	7.3.9	104'004.61	206'172.82
<b>Autres frais</b>	7.3.10	<b>-898'421.01</b>	<b>-1'445'930.01</b>
<b>Frais d'administration</b>	7.3.7	<b>-2'496'834.26</b>	<b>-1'979'057.44</b>
Frais d'administration généraux		-2'340'061.76	-1'823'639.50
Honoraires de l'organe de révision		-35'880.85	-44'885.65
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-61'839.65	-57'134.15
Émoluments des autorités de surveillance		-59'052.00	-53'398.14
<b>Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>221'020'845.42</b>	<b>271'690'537.72</b>
<b>Constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-222'568'041.25</b>	<b>-275'361'807.52</b>
<b>Excédent des charges</b>		<b>-1'547'195.83</b>	<b>-3'671'269.80</b>
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.11	-1'547'195.83	-3'671'269.80
Excédent des produits de la Fondation	7.3.12	0.00	0.00

# Annexe aux comptes annuels

## Annexe

### 1 Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

Le 12 juillet 1984, la «Winterthur» Société d'Assurances sur la Vie à Winterthur a créé, sous le nom de Fondation LPP de la Winterthur Vie, une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: AXA Vie SA. Le nom actuel de la Fondation est: AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur (IDE: CHE-109.405.059 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités couvrent essentiellement la Suisse romande.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions régissant la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement les prestations surobligatoires.

Peuvent aussi s'affilier à la Fondation les indépendants, dans le cadre d'une solution de prévoyance d'association professionnelle, de même que les employeurs avec les membres de leur conseil d'administration.

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH.1435 et verse des cotisations au fonds de garantie LPP.

#### 1.3 Indication des actes et des règlements

	Édition	Nouvelle édition
Acte de fondation	12.2024	
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.01.2024	
Règlement d'organisation de la Fondation	01.09.2021	
Règlement d'organisation de la Commission de prévoyance du personnel	01.01.2025	
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance pour la prévoyance de base LPP	01.01.2025	
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance pour la prévoyance complémentaire	01.01.2025	
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance		01.01.2026
Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2023	
Règlement de placement	01.01.2022	
- Annexe 1, Stratégie de placement	01.01.2023	01.01.2026
- Annexe 2, Directives de placement	01.01.2022	
- Annexe 3, Réserve de fluctuation de valeur	01.01.2022	
- Annexe 4, Reporting	01.01.2022	
Règlement relatif à la participation aux excédents	01.01.2020	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective	01.01.2019	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.12.2021	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	31.12.2024	
Règlement des frais de gestion	01.01.2017	

#### 1.4 Organe suprême, droit à la signature, commissions et gérance

##### Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs /salariés
Dominique Beuchat	Vice-président	2025 - 2028	Employeurs
Patrick Fournier		2025 - 2028	Employeurs
Nicole Mamie		2025 - 2028	Employeurs
Christophe Wyssbrod	Président	2025 - 2028	Salariés
Patricia Pradervand		2025 - 2028	Salariés
Olivier Micheloud		2025 - 2028	Salariés

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

Le Conseil de fondation a mis en place les comités suivants:

##### Commission de placement

Membres	Fonction
Patrick Fournier	Président, représentant du Conseil de fondation
Olivier Micheloud	Vice-président, représentant du Conseil de fondation
Dominique Beuchat	Représentant du Conseil de fondation
Nicole Mamie	Représentante du Conseil de fondation
Patricia Pradervand	Représentante du Conseil de fondation
Christophe Wyssbrod	Représentant du Conseil de fondation

Experts mandatés (non membres)	Fonction
AXA Assurances SA, Winterthur	Gestionnaire de fortune
Pittet Associés SA, Genève	Conseiller externe
Michèle Keller	Gérante de la Fondation

##### Bureau du Conseil de fondation

Membres	Fonction
Dominique Beuchat	Représentant du Conseil de fondation
Christophe Wyssbrod	Représentant du Conseil de fondation
Marc Fournier	Pittet Associés SA, Genève - Conseiller externe
Ruben Lombardi	Libera SA, Bâle - Expert exécutant
Michèle Keller	Gérante de la Fondation

#### Commissions de prévoyance du personnel (CPP) des employeurs affiliés ou des associations professionnelles ou solutions de prévoyance d'association

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié ou chaque association professionnelle affiliée. Les commissions de prévoyance du personnel sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

##### Gérance

Gérante	Michèle Keller, AXA Vie SA
Société gérante, administration, comptabilité et distribution	AXA Vie SA, Winterthur

#### 1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance, préposé à la protection des données

Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Libera SA, Bâle Expert exécutant: Ruben Lombardi, expert agréé en prévoyance professionnelle selon l'art. 52d LPP
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS), Zurich (ATIOZ à compter du 01.01.2026)
Préposé à la protection des données	AXA Vie SA, Winterthur

#### 1.6 Employeurs affiliés

(nombre de contrats d'affiliation)	2025	2024	Variation en %
État au 01.01	10'616	10'030	5,84
Entrées	1'273	1'180	
Sorties	-661	-594	
<b>État au 31.12</b>	<b>11'228</b>	<b>10'616</b>	<b>5,76</b>

## 2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2025	2024	Variation en %
État au 01.01	54'989	53'239	3,29
Entrées	16'839	17'054	
Sorties	-14'671	-15'304	
<b>État au 31.12</b>	<b>57'157</b>	<b>54'989</b>	<b>3,94</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	Effectif au 31.12.2025	Entrées Sorties 2025	Effectif au 31.12.2024
Rentes de vieillesse	1'973	329 -39	1'683
Rentes en cas de divorce	4	2 0	2
Rentes d'enfant de retraité	69	25 -29	73
Rentes de partenaire	22	5 -1	18
Rentes d'orphelin	1	1 0	0
<b>État au 31.12</b>	<b>2'069</b>		<b>1'776</b>

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels	Effectif au 31.12.2025	Entrées Sorties 2025	Effectif au 31.12.2024
Rentes de vieillesse	3'697	0 -136	3'833
Rentes en cas de divorce	6	1 0	5
Rentes d'enfant de retraité	34	2 -14	46
Rentes d'invalidité	1'293	111 -115	1'297
Rentes d'enfant d'invalidé	416	53 -50	413
Rentes de partenaire	1'135	67 -70	1'138
Rentes d'orphelin	211	36 -35	210
<b>État au 31.12</b>	<b>6'792</b>		<b>6'942</b>

**Total des rentes au 31.12** **8'861** **8'718**

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Les règlements de prévoyance édictés par le Conseil de fondation constituent le cadre des plans de prévoyance proposés par les caisses de prévoyance affiliées.

Chaque caisse de prévoyance affiliée élabore un plan de prévoyance dans lequel sont fixés la nature et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des cotisations.

Taux de conversion en rente	2025	2024
Régime obligatoire (LPP)		
pour les hommes à l'âge de référence de 65 ans	6,550%	6,800%
pour les femmes à l'âge de référence de 64 ans <sup>1)</sup>	6,383%	6,800%
pour les femmes à l'âge de référence de 65 ans	6,550%	6,914%
Régime surobligatoire		
pour les hommes à l'âge de référence de 65 ans	5,500%	5,500%
pour les femmes à l'âge de référence de 64 ans <sup>1)</sup>	5,395%	5,500%
pour les femmes à l'âge de référence de 65 ans	5,500%	5,664%

<sup>1)</sup> Relèvement progressif de l'âge de référence pour les femmes de 64 à 65 ans

Dans certains cas, les taux de conversion des caisses de prévoyance peuvent différer de ceux de la Fondation.

### 3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle est régi par les plans de prévoyance des caisses.

### 3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.7.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels sont conformes aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

### 4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères:	cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation:	valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres:	VNI au jour de clôture du bilan
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et provisions techniques:	conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
- Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur:	calcul selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»)

### 4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Aucune

## 5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. Depuis 2019, la Fondation assume de manière autonome les rentes de vieillesse et les rentes de survivants qui leur sont liées. La Fondation assume les risques correspondants.

### 5.2 Actifs et passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique découlant du contrat d'assurance collective. Ils ne sont pas portés au bilan.

Évolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance	2025 CHF	2024 CHF
État au 01.01	1'239'524'481.00	1'280'806'019.00
Variation de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	-44'925'626.00	-41'281'538.00
<b>État au 31.12</b>	<b>1'194'598'855.00</b>	<b>1'239'524'481.00</b>

### 5.3 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

5.3.1 Évolution des avoirs de vieillesse	2025 CHF	2024 CHF
État au 01.01	5'689'554'252.27	5'396'744'304.57
Bonifications de vieillesse	507'492'739.26	474'609'674.94
Bonifications de vieillesse découlant des libérations de paiement des cotisations d'épargne	12'833'499.59	12'305'262.52
Cotisations de tiers <sup>1)</sup>	62'573.70	98'542.20
Apports uniques et rachats	85'153'454.47	83'743'976.67
Apports de libre passage	611'024'472.32	577'506'926.31
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce	13'703'102.73	14'452'156.74
Revalorisation du montant minimum des prestations de libre passage en cas de sortie	653.05	28'931.10
Autres apports <sup>2)</sup>	2'299'788.67	5'479'521.40
Prestations de libre passage en cas de sortie	-665'624'301.41	-707'411'528.27
Versements anticipés pour EPL/divorce	-36'973'466.72	-40'981'202.41
Dissolution pour cause de retraite (report dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	-107'071'677.30	-132'171'779.30
Prestations en capital en cas de retraite	-154'747'145.80	-150'542'490.05
Prestations en capital en cas de décès; autres	-10'271'234.10	-7'481'534.00
Rémunération des avoirs de vieillesse	298'705'341.37	163'173'489.85
<b>État au 31.12</b>	<b>6'246'142'052.10</b>	<b>5'689'554'252.27</b>

<sup>1)</sup> Il s'agit de cotisations d'épargne pour le modèle de préretraite (prestations transitoires en cas de retraite anticipée).

<sup>2)</sup> Le poste «Autres apports» comprend principalement des apports provenant de la répartition de fonds libres de caisses de prévoyance et d'autres apports provenant de mutations non spécifiés à d'autres postes.

**5.3.2 Rémunération des avoirs de vieillesse**

	2025	2024
Rémunération des avoirs de vieillesse selon la LPP	1,25%	1,25%
Rémunération supplémentaire des avoirs de vieillesse selon la LPP	3,75%	1,45%
<b>Rémunération totale des avoirs de vieillesse selon la LPP</b>	<b>5,00%</b>	<b>2,70%</b>
Rémunération des avoirs de vieillesse subobligatoires	1,25%	1,25%
Rémunération supplémentaire des avoirs de vieillesse subobligatoires	4,75%	2,45%
<b>Rémunération totale des avoirs de vieillesse subobligatoires</b>	<b>6,00%</b>	<b>3,70%</b>

Les dispositions de l'art. 46 OPP 2 ont été respectées.

**5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP**

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
<b>Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (calcul de conformité)</b>	<b>2'671'277'715.27</b>	<b>2'531'778'187.29</b>
Taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral	1,25%	1,25%

**5.5 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes****5.5.1 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome**

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Rentes de vieillesse	689'831'046.62	592'667'191.27
Rentes en cas de divorce	1'597'421.96	219'450.50
Rentes d'enfant de retraité	2'004'718.30	2'241'503.59
Rentes de partenaire	4'182'161.15	3'306'900.28
Rentes d'orphelin	33'091.07	0.00
<b>État au 31.12</b>	<b>697'648'439.10</b>	<b>598'435'045.64</b>
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.1)	2'069	1'776

**5.5.2 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome**

	2025	2024
	CHF	CHF
État au 01.01	598'435'045.64	464'033'392.06
Transfert des avoirs de vieillesse lors du départ à la retraite	107'071'677.30	132'171'779.30
Constitution liée aux reprises de rentes	0.00	1'609'161.12
Constitution liée aux augmentations de rentes	0.00	58'344.05
Versements de rentes	-37'927'331.15	-31'395'519.30
Dissolution en vue de versements en capital	-110'587.40	0.00
Pertes liées aux départs à la retraite à la charge de la Fondation	12'221'076.75	17'323'026.50
Rémunération <sup>1)</sup>	14'580'939.20	11'952'769.92
Bénéfice/perte technique, autres variations	3'377'618.76	2'682'091.99
<b>État au 31.12</b>	<b>697'648'439.10</b>	<b>598'435'045.64</b>

<sup>1)</sup> Intérêts annuels sur la moyenne arithmétique entre le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au début et à la fin de l'année.

**5.5.3 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes réassurée conformément aux principes actuariels**

	31.12.2025	Constitution Dissolution 2025	31.12.2024
	CHF		CHF
Rentes de vieillesse	787'987'967.00	0.00	835'245'513.00
		-47'257'546.00	
Rentes en cas de divorce	1'121'379.00	177'564.00	969'678.00
		-25'863.00	
Rentes d'enfant de retraité	674'665.00	24'020.00	898'270.00
		-247'625.00	
Rentes d'invalidité	201'729'818.00	23'441'453.00	199'147'902.00
		-20'859'537.00	
Rentes d'enfant d'invalidité	6'865'855.00	1'262'294.00	6'698'869.00
		-1'095'308.00	
Rentes de partenaire	189'641'673.00	10'636'242.00	189'495'886.00
		-10'490'455.00	
Rentes d'orphelin	6'577'498.00	726'843.00	7'068'363.00
		-1'217'708.00	
<b>État au 31.12</b>	<b>1'194'598'855.00</b>		<b>1'239'524'481.00</b>
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.2)	6'792		6'942

**5.5.4 Adaptation des rentes à l'évolution des prix**

En 2025, les rentes ont été adaptées à l'évolution des prix selon l'art. 36, al. 1, LPP. Il n'y a pas eu d'autre adaptation des rentes (art. 36, al. 2, LPP).

## 5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

### 5.6.1 Provisions techniques

Provisions techniques de la Fondation	31.12.2025 CHF	Variation 2025	31.12.2024 CHF
Provision pour pertes liées aux départs à la retraite	120'226'650.00	-2'298'544.00	122'525'194.00
Provision pour pertes de sortie	181'935.45	53'507.90	128'427.55
<b>État au 31.12</b>	<b>120'408'585.45</b>		<b>122'653'621.55</b>

La provision pour pertes liées aux départs à la retraite sert à combler la lacune de financement entre l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite et le capital de prévoyance nécessaire à la couverture des engagements de rentes.

La provision pour pertes de sortie sert à financer la différence entre la prestation de libre passage légale et l'avoir de vieillesse de la personne assurée.

Le calcul des provisions est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves.

Les provisions ont été calculées par l'expert en prévoyance professionnelle.

Provisions techniques des caisses de prévoyance	31.12.2025 CHF	Variation 2025	31.12.2024 CHF
Provision pour composantes de prestations supplémentaires spécifiques à chaque caisse de prévoyance	188'359.95	0.00	188'359.95
<b>État au 31.12</b>	<b>188'359.95</b>		<b>188'359.95</b>

**Total des provisions au 31.12**      **120'596'945.40**      **122'841'981.50**

Pour une caisse de prévoyance dont le plan de prévoyance comprend, à titre exceptionnel, une composante de prestation réglementaire supplémentaire (rente transitoire AVS), une provision individuelle est constituée au niveau de la caisse de prévoyance. Le montant de la provision nécessaire est calculé chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle.

## 5.7 Parts d'excédent des assurances

AXA Vie SA a versé des parts d'excédent issues du contrat d'assurance collective. Elles ont été attribuées aux fonds de la Fondation conformément au règlement relatif à la participation aux excédents.

	2025 CHF	2024 CHF
Parts d'excédent issues du processus d'épargne	3'059'904.00	4'806'815.00
Parts d'excédent issues du processus de risque	0.00	4'544'280.00
<b>Total</b>	<b>3'059'904.00</b>	<b>9'351'095.00</b>

## 5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 23 mai 2025 pour le 31 décembre 2024.

Il en ressort notamment que:

- les provisions techniques ont été calculées conformément aux bases techniques LPP 2020 (tables périodiques 2025), au taux d'intérêt technique de 2,25%.
- l'utilisation des bases techniques LPP 2020 comme tables périodiques 2025 est considérée comme appropriée.
- le taux d'intérêt technique de 2,25% utilisé pour déterminer les provisions techniques est actuellement considéré comme approprié.
- au 31 décembre 2024, compte tenu de la fortune de prévoyance de CHF 6'892'490'341 et du capital de prévoyance de CHF 6'410'831'280, le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 107,5%.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. La réserve de fluctuation de valeur n'a toutefois pas pu être constituée conformément à sa valeur cible.
- le taux de couverture économique calculé sur la base de la courbe des taux utilisée pour le Test suisse de Solvabilité (SST) et des tables générationnelles LPP 2020 s'élève à 98,1% au 31 décembre 2024.
- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- les dispositions réglementaires actuarielles examinées relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- le contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA inclut la réassurance congruente des risques de décès et d'invalidité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Fondation assume elle-même le risque de longévité.
- au 31 décembre 2024, la Fondation offre une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux exigences de l'art. 52e, al. 1, LPP.

## 5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

### 5.9.1 Risques de réassurance

La Fondation a réassuré les risques actuariels d'invalidité et de décès dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA.

### 5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Depuis 2019, la Fondation sert les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués selon des principes reconnus à l'aide des bases techniques LPP 2020, des tables périodiques 2026 et d'un taux d'intérêt technique de 2,25% comme l'année précédente. Font exception les rentes transférées dans le cadre d'une nouvelle affiliation, qui sont estimées à l'aide du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul de la somme de rachat et à l'aide des bases techniques LPP 2020 comme tables générationnelles.

## 5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

### 5.10.1 Risques de réassurance

Les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation ont été adaptés pour l'année 2025. Le niveau des primes de risque pour les prestations de risque de décès et d'invalidité a donc baissé. Il faut noter que le montant de la prime de risque dépend non seulement du tarif de base, mais aussi d'autres facteurs tels que la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, de l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

### 5.10.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Aucune modification

## 5.11 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
<b>Actifs nets à la valeur de marché</b>		
Actifs	8'100'226'770.19	7'228'403'313.94
./. Engagements	-254'773'826.58	-259'276'131.69
./. Compte de régularisation passif	-1'771'919.45	-2'372'857.35
./. Réserves de cotisations des employeurs	-51'205'457.02	-52'928'161.47
./. Provisions non techniques	-254'532.66	-258'586.90
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-23'606'495.84	-21'077'236.33
<b>Total des actifs nets à la valeur de marché</b>	<b>7'768'614'538.64</b>	<b>6'892'490'340.20</b>
<b>Capital de prévoyance actuariel</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	6'246'142'052.10	5'689'554'252.27
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	697'648'439.10	598'435'045.64
Provisions techniques	120'596'945.40	122'841'981.50
<b>Total du capital de prévoyance actuariel</b>	<b>7'064'387'436.60</b>	<b>6'410'831'279.41</b>
<b>Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2</b>	<b>109,97%</b>	<b>107,51%</b>

## 6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

#### Gestion de fortune de la Fondation

Le Conseil de fondation est responsable du placement de la fortune. Il recourt aux conseils de spécialistes en placements indépendants.

Contrôleur des placements	Pittet Associés SA, Genève
---------------------------	----------------------------

Le Conseil de fondation a confié la gestion de la fortune de la Fondation à AXA Assurances SA et à la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) et conclu avec celles-ci un contrat de gestion de fortune correspondant.

#### Gestionnaires de fortune

AXA Assurances SA, Winterthur	autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. g, OPP 2
Banque Cantonale de Zurich (ZKB), Zurich	autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2

En tant qu'institution de prévoyance professionnelle, AXA Fondation LPP Suisse romande investit seule dans le fonds à investisseur unique «AXA Strategy Fund Professional Invest SRO». Il s'agit d'un compartiment du fonds ombrelle contractuel «AXA Strategie». Ce fonds ombrelle s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10, al. 3 LPCC en relation avec l'art. 4, al. 3, let. f LSFIn.

Le compartiment «AXA Strategy Fund Professional Invest SRO» investit, sur la base d'une approche active, en actions suisses et internationales, en placements alternatifs, en placements immobiliers et en obligations dans le cadre prescrit par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP/OPP 2).

Direction du fonds à investisseur unique	UBS Fund Management (Switzerland) AG, Zurich
--	--

Les dispositions de l'art. 48f OPP 2 sont respectées.

#### Gestionnaire de placement par catégorie de placement au 31 décembre 2025

Catégorie de placement	Gestionnaire de placement	Autorisation
Hypothèques	AXA Assurances SA, Winterthur	FINMA (Suisse)
Obligations en CHF	AXA Investment Managers Suisse SA, Zurich	FINMA (Suisse)
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Petit-Lancy	FINMA (Suisse)
Obligations Investment Grade	Swisscanto Direction de Fonds SA, Zurich	FINMA (Suisse)
	AXA Investment Managers Paris SA, Paris	AMF (France)
	PIMCO Europe GmbH, Munich, avec délégation des décisions de placement à Pacific Investment Management Company LLC, Newport Beach	BaFin (Allemagne) / SEC (USA)
	JPMorgan Asset Management (UK) Limited, Londres, avec délégation des décisions de placement à JPMorgan Investment Management Inc., New York	FCA (UK) / SEC (USA)
	Swisscanto Direction de Fonds SA, Zurich	FINMA (Suisse)
	BlackRock Asset Management Ireland Limited, Dublin	CBI (Irlande)
	Swisscanto Asset Management International SA, Luxembourg	CSSF (Lux)

Catégorie de placement	Gestionnaire de placement	Autorisation	
Obligations Marchés émergents	AllianceBernstein Limited, Londres, avec délégation partielle à AllianceBernstein LP, New York	FCA (UK) / SEC (USA)	
	Swisscanto Direction de Fonds SA, Zurich	FINMA (Suisse)	
	AllianceBernstein (Luxembourg) Sàrl, Luxembourg	CSSF (Lux)	
	Wellington Management International Ltd, Londres	FCA (UK)	
Obligations High Yield	Swisscanto Asset Management International SA, Luxembourg	CSSF (Lux)	
	UBS Asset Management AG, Zurich	FINMA (Suisse)	
Actions suisses	UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	FINMA (Suisse)	
	Asset Management de la Banque Cantonale de Zurich (ZKB), Zurich	FINMA (Suisse)	
	Swisscanto Direction de Fonds SA, Zurich	FINMA (Suisse)	
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Petit-Lancy	FINMA (Suisse)	
	Actions étrangères	BlackRock Investment Management (UK) Limited, Londres	FCA (UK)
		UBS Asset Management, SA, Zurich	FINMA (Suisse)
UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich		FINMA (Suisse)	
Swisscanto Direction de Fonds SA, Zurich		FINMA (Suisse)	
Invesco Investment Management Limited, Dublin		CBI (Irlande)	
DWS Investments SA, Luxembourg		CSSF (Lux)	
Lazard Asset Management, Londres		FCA (UK)	
Threadneedle Asset Management Limited, Londres		FCA (UK)	
Actions Marchés émergents		UBS Asset Management, SA, Zurich	FINMA (Suisse)
		Swisscanto Direction de Fonds SA, Zurich	FINMA (Suisse)
	Swisscanto Asset Management International SA, Luxembourg	CSSF (Lux)	
	BlackRock Investment Management (UK) Limited, Londres, avec délégation partielle des décisions de placement à BlackRock Asset Management North Asia Limited, Hong Kong	FCA (UK) / SFC (Hong Kong)	
Immobilier suisse	AXA Investment Managers Suisse SA, Zurich	FINMA (Suisse)	
	Swiss Finance & Property Funds AG, Zurich	FINMA (Suisse)	
	Fundamenta Group Investment Foundation, Zoug	FINMA (Suisse)	
Immobilier étranger	UBS AG, Asset Management (UK) Ltd., Londres	FCA (UK)	
Infrastructure	BlackRock Financial Management Inc., New York	SEC (USA)	
Senior loans	Ardian France SA, Paris	AMF (France)	
	KKR Credit Advisors (US) LLC, San Francisco	SEC (USA)	
Dette privée	AXA Investment Managers Paris SA, Paris	AMF (France)	
	StepStone Group Europe Alternative Investments Ltd., Dublin, avec délégation de la partie Advisory à Swiss Capital Alternative Investments AG, Zurich	CBI (Irlande) / FINMA (Suisse)	
Or	Swisscanto Direction de Fonds SA, Zurich	FINMA (Suisse)	
Private equity	Ardian France SA, Paris	AMF (France)	

### Gestion des comptes / des dépôts

La tenue des comptes et des dépôts est effectuée par UBS Switzerland AG.

### 6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

En vertu du règlement de placement, les extensions des possibilités de placement au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2 peuvent être utilisées. Elles ne l'ont pas été pendant l'exercice sous revue.

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est fixée selon la méthode d'analyse financière. Le Conseil de fondation vérifie périodiquement, ou lorsque des événements extraordinaires l'exigent, l'adéquation de la valeur cible et l'ajuste si nécessaire. Le degré de sécurité visé sur une année est de 97,5%.

Comme l'année précédente, le Conseil de fondation a fixé la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur à 13,3% du capital de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes investi de manière autonome, des provisions techniques, des réserves de cotisations des employeurs ainsi que des fonds libres des caisses de prévoyance.

6.3.1 Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur, selon le bilan	704'227'102.04	481'659'060.79
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	949'513'518.80	862'483'278.07
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	-245'286'416.76	-380'824'217.28
État de la réserve de fluctuation de valeur en % de la valeur cible	74,2%	55,8%

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2025		Stratégie en %	Fourchette	
	CHF	en %		min.%	max.%
Liquidités	419'716'980	5,24	1	0	10
Hypothèques	460'369'069	5,75	6	3	9
Obligations en CHF	502'235'370	6,27	9	3	15
Obligations Investment Grade	536'948'676	6,71	8	4	15
Obligations Marchés émergents	206'403'283	2,58	3	0	5
Obligations High Yield	109'313'598	1,37	3	0	5
Actions suisses	1'465'099'952	18,30	16	10	22
Actions étrangères	1'358'248'371	16,96	14	8	20
Actions Marchés émergents	223'288'897	2,79	3	0	5
Immobilier suisse	1'466'231'956	18,30	20	15	27,5
Immobilier étranger	281'923'343	3,52	4	0	8
Infrastructure	90'105'403	1,13	5	0	8
Senior loans	240'520'708	3,00	3	0	5
Dette privée	133'151'010	1,66	2	0	5
Or	321'791'316	4,02	3	0	5
Private equity	192'106'692	2,40	0	0	5
<b>Total des placements</b>	<b>8'007'454'624</b>	<b>100,00</b>			
<i>dont total des actions</i>		38,05	33	25	40
<i>dont total des placements alternatifs</i>		11,08	8	0	15
<i>dont monnaies étrangères (non couvertes)</i>		19,63	18,5	10	25
Créances	1'523'916				
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	4'112'432				
Créances auprès des employeurs affiliés	82'009'216				
./. Du croire	-1'369'708				
Compte de régularisation actif	6'496'290				
<b>Total des actifs</b>	<b>8'100'226'770</b>				

Placement dans le cadre de mandats de gestion de fortune <sup>1)</sup>	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024
	Total CHF	Part en %	Total CHF
Par AXA Assurances SA, Winterthur	7'636'580'303	95,53	6'805'511'721
Par la Banque Cantonale de Zurich (ZKB), Zurich	357'309'089	4,47	338'497'173
	<b>7'993'889'392</b>	<b>100,00</b>	<b>7'144'008'894</b>

<sup>1)</sup> Hors liquidités opérationnelles

## Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

## Présentation des placements par catégorie l'année précédente

Catégorie de placement	31.12.2024		Stratégie en %	Fourchette	
	CHF	en %		min.%	max.%
Liquidités	264'213'276	3,70	1	0	10
Hypothèques	458'315'195	6,41	6	3	9
Obligations en CHF	597'660'315	8,36	9	3	15
Obligations Investment Grade	586'898'606	8,21	8	4	15
Obligations Marchés émergents	206'660'087	2,89	3	0	5
Obligations High Yield	159'505'402	2,23	3	0	5
Actions suisses	1'103'982'140	15,45	16	10	22
Actions étrangères	1'131'229'799	15,83	14	8	20
Actions Marchés émergents	207'859'991	2,91	3	0	5
Immobilier suisse	1'346'335'190	18,86	20	15	27,5
Immobilier étranger	256'203'988	3,59	4	0	8
Infrastructure	59'454'590	0,83	5	0	8
Senior loans	211'334'293	2,96	3	0	5
Dette privée	128'027'034	1,79	2	0	5
Or	219'939'635	3,08	3	0	5
Private equity	207'441'713	2,90	0	0	5
<b>Total des placements</b>	<b>7'145'061'254</b>	<b>100,00</b>			
<i>dont total des actions</i>		34,19	33	25	40
<i>dont total des placements alternatifs</i>		10,73	8	0	15
<i>dont monnaies étrangères (non couvertes)</i>		18,28	18,5	10	25
Créances	2'143'375				
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	4'537'142				
Créances auprès des employeurs affiliés	72'151'171				
./. Du croire	-1'027'160				
Compte de régularisation actif	5'537'532				
<b>Total des actifs</b>	<b>7'228'403'314</b>				

## Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La Fondation n'a aucun placement direct dans des produits financiers dérivés, mais elle a investi dans des véhicules de placements collectifs qui recourent à de tels produits. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées.

## 6.6 Actes de nantissement

Aucun

## 6.7 Engagements de capital ouverts

Aucun

## 6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres. Elle a procédé à des investissements dans des organismes de placement collectif, dans le cadre desquels les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

6.9 Explication du résultat net des placements	2025	2024
	CHF	CHF
<b>Résultat des placements</b>	<b>581'701'288.06</b>	<b>501'696'456.72</b>
Résultat des titres	581'667'371.46	501'168'385.23
Intérêts sur liquidités (net)	33'916.60	528'071.49
<b>Autres produits de capitaux</b>	<b>-1'318'944.31</b>	<b>-1'508'949.08</b>
Intérêts sur les avoirs/engagements auprès d'AXA Vie SA	-334.40	72'705.99
Intérêts encaissés sur les créances auprès des employeurs	1'047'510.65	1'027'757.10
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-2'366'145.86	-2'609'439.37
Intérêts sur les créances	25.30	27.20
<b>Frais d'administration des placements</b>	<b>-27'162'491.45</b>	<b>-27'328'104.26</b>
<b>Total</b>	<b>553'219'852.30</b>	<b>472'859'403.38</b>

Performance des placements	2025		2024	
	TWR total en %	Contribution en %	TWR total en %	Contribution en %
Liquidités (hors liquidités opérationnelles)	-0,45	0,00	0,86	0,01
Hypothèques	0,43	0,03	6,10	0,41
Obligations en CHF	0,10	0,04	5,62	0,52
Obligations Investment Grade	-4,76	-0,38	6,15	0,55
Obligations Marchés émergents	-3,42	-0,09	16,18	0,46
Obligations High Yield	-1,78	-0,03	15,44	0,35
Actions suisses	17,48	2,75	5,83	0,91
Actions étrangères	6,29	0,96	26,58	3,90
Actions Marchés émergents	16,97	0,53	17,54	0,56
Immobilier suisse	5,25	0,98	2,68	0,55
Immobilier étranger	1,97	0,08	-4,71	-0,18
Infrastructure	2,97	0,03	15,05	0,09
Senior loans	-12,68	-0,15	19,13	0,55
Dette privée	-2,91	-0,04	19,54	0,22
Or	46,31	1,39	34,97	0,98
Private equity	1,16	0,04	1,87	0,06
<b>Performance, total intermédiaire</b>	<b>6,14</b>		<b>9,94</b>	
Droits et taxes		-0,13		-0,15
Effet de couverture des devises «overlay» et autres effets		1,68		-2,41
<b>Performance des placements</b>	<b>7,69</b>		<b>7,38</b>	

La performance est déterminée selon la méthode de calcul «time-weighted rate of return» (TWR).

## 6.10 Explication des frais de gestion de fortune

6.10.1 Frais d'administration des placements	2025	2024
	CHF	CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER) <sup>1)</sup>	26'908'084.69	27'104'126.96
Frais de gestion de fortune directs	17'917.31	13'615.30
Frais pour la commission de placement <sup>2)</sup>	236'489.45	210'362.00
<b>Total</b>	<b>27'162'491.45</b>	<b>27'328'104.26</b>

<sup>1)</sup> Les TER incluent tous les frais directs et indirects du fonds à investisseur unique «AXA Strategy Fund Professional Invest SRO» ainsi que les frais de gestion de fortune d'AXA Assurances SA et de la Banque Cantonale de Zurich (ZKB).

<sup>2)</sup> Y compris les frais du Conseil de fondation.

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Total des placements	8'007'454'623.80	7'145'061'253.71
Total des placements transparents	8'007'454'623.80	7'145'061'253.71
<b>Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents</b>	<b>0,34%</b>	<b>0,38%</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

### Placements collectifs non transparents

Aucun

### 6.10.2 Remboursements / rétrocessions

Les éventuelles rémunérations/rétrocessions au titre des placements doivent être créditées à la Fondation.

L'utilisation de rétrocessions, rémunérations, taxes, commissions, remboursements, rabais, indemnités de distribution, etc. éventuels perçus par les personnes et les institutions chargées de la gestion de fortune dans l'exercice de leur activité pour la Fondation est régie par les accords conclus dans le cadre des mandats de gestion de fortune. Chaque année, les personnes et les institutions concernées fournissent à la Fondation une confirmation ou un décompte écrits et doivent en outre lui remettre tout autre avantage financier en rapport avec l'exercice de leur activité pour celle-ci.

### 6.10.3 Droits des actionnaires

La Fondation ne possédant aucun placement direct en actions, elle ne dispose d'aucun droit de vote.

## 6.11 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

6.11.1 Créances auprès des employeurs affiliés	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (cotisations encore dues)	82'009'216.27	72'151'171.43
./. Ducroire	-1'369'708.00	-1'027'160.00
<b>État au 31.12</b>	<b>80'639'508.27</b>	<b>71'124'011.43</b>

Au 31 mars 2026, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances se sont réduites à CHF 22'723'320.18 (année précédente: CHF 19'918'334.89).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4%, comme l'année précédente.

6.11.2 Réserves de cotisations des employeurs	2025	2024
	CHF	CHF
État au 01.01	52'928'161.47	57'096'951.90
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs (y c. éventuelles reprises de caisses de prévoyance)	12'287'503.70	7'497'069.27
Prélèvement pour le financement de cotisations	-13'184'663.80	-10'641'762.45
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-14'414.95	-383'827.85
Dissolution en faveur des fonds libres	-811'129.40	-640'269.40
<b>État au 31.12</b>	<b>51'205'457.02</b>	<b>52'928'161.47</b>

Les réserves de cotisations des employeurs n'ont pas été rémunérées, comme l'année précédente.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Explications relatives aux comptes actifs

#### 7.1.1 Créances

Figurent essentiellement à ce poste les créances envers des personnes assurées et d'autres institutions de prévoyance.

#### 7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA

Ce poste regroupe les soldes des comptes de la Fondation gérés par AXA Vie SA.

#### 7.1.3 Compte de régularisation actif

Ce poste comporte principalement des rentes versées d'avance ainsi que des cotisations acquises mais pas encore décomptées.

### 7.2 Explications relatives aux comptes passifs

#### 7.2.1 Prestations de libre passage et rentes

Ce poste comporte principalement des prestations de libre passage qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance, des capitaux de prévoyance qui n'ont pas encore été versés ainsi que des prestations de libre passage reçues, mais non encore intégrées.

#### 7.2.2 Autres dettes

Ce poste correspond principalement à des engagements envers le fonds de garantie LPP et envers des tiers.

#### 7.2.3 Compte de régularisation passif

Ce poste est avant tout constitué de remboursements de cotisations en faveur d'employeurs affiliés qui n'ont pas encore été crédités.

7.2.4 Provisions non techniques	2025	2024
	CHF	CHF
Droits résultant de la liquidation partielle de la Fondation 2021	254'532.66	258'586.90
<i>sur les provisions techniques</i>	96'337.51	99'410.10
<i>sur la réserve de fluctuation de valeur</i>	158'195.15	159'176.80
<b>État au 31.12</b>	<b>254'532.66</b>	<b>258'586.90</b>

Les prétentions découlant de la liquidation partielle 2021 ont été versées majoritairement en 2023. D'autres versements ont suivi en 2024 et 2025. Les prétentions restantes concernent des résiliations de contrat qui n'ont pas encore été traitées et seront virées au moment du traitement.

#### 7.2.5 Fonds libres des caisses de prévoyance

Les fonds libres des caisses de prévoyance n'ont pas été rémunérés, comme l'année précédente.

### 7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

7.3.1 Ventilation des cotisations totales	2025	2024
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne	507'492'739.26	474'609'675.08
Cotisations de risque	68'229'453.74	65'175'916.07
Cotisations de frais	21'207'783.55	20'012'017.76
Cotisations au fonds de garantie LPP	3'209'480.10	3'015'563.45
<b>Total</b>	<b>600'139'456.65</b>	<b>562'813'172.36</b>
dont cotisations des salariés	255'842'678.55	239'721'134.90
dont cotisations des employeurs	344'243'225.70	323'043'366.86
dont cotisations provenant des fonds libres de caisses de prévoyance	53'552.40	48'670.60

7.3.2 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective	2025	2024
	CHF	CHF
<b>Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés</b>		
Fonds libres	6'117'222.59	14'018'735.04
<b>Total</b>	<b>6'117'222.59</b>	<b>14'018'735.04</b>
<b>Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective</b>		
Droits résultant de la liquidation partielle de la Fondation en 2021	4'054.42	57'759.02
<i>sur les provisions techniques</i>	3'072.87	12'722.37
<i>sur la réserve de fluctuation de valeur</i>	981.55	45'036.65
Fonds libres	2'040'767.25	1'346'341.71
<b>Total</b>	<b>2'044'821.67</b>	<b>1'404'100.73</b>

7.3.3 Rentes de vieillesse versées	2025	2024
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	37'702'409.60	31'202'589.95
Rentes réassurées selon les principes actuariels	72'034'109.55	74'087'708.45
<b>Total</b>	<b>109'736'519.15</b>	<b>105'290'298.40</b>

7.3.4 Rentes de survivants versées	2025	2024
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	224'921.55	192'929.35
Rentes réassurées selon les principes actuariels	15'797'556.10	15'624'276.85
<b>Total</b>	<b>16'022'477.65</b>	<b>15'817'206.20</b>

### 7.3.5 Versements anticipés EPL / divorce

Versements anticipés pour la propriété du logement	2025	2024
Nombre	411	371
Montant total en CHF	29'065'424.10	30'962'248.60
<b>Mises en gage pour la propriété du logement</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Nombre	92	92
<b>Versements à la suite de divorces</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Nombre	99	69
Montant total en CHF	7'908'042.62	10'018'953.81

### 7.3.6 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux), des libérations du paiement des cotisations d'épargne et des primes ainsi que des valeurs de restitution en cas de dissolution de contrats reçues par AXA Vie SA.

### 7.3.7 Primes de coûts / frais d'administration

#### Primes de coûts

Les primes de coûts comprennent les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA pour couvrir les frais d'administration et se composent des éléments suivants:

	2025	2024
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	14'045'566.98	14'065'987.47
Frais de marketing et de publicité	269'787.43	327'844.94
Indemnités au titre des frais de distribution et de conclusion	10'810'211.24	11'085'692.29
<i>dont rémunérations versées aux courtiers</i>	5'005'270.40	4'788'048.45
<i>dont indemnités au titre des frais de distribution, hors commissions de courtiers</i>	5'804'940.84	6'297'643.84
<b>Total</b>	<b>25'125'565.65</b>	<b>25'479'524.70</b>

La prime de coûts fait partie des charges d'assurance comptabilisées pendant l'exercice sous revue. Elle reflète les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA au titre des prestations liées à l'administration et aux services conformément au contrat d'assurance et, jusqu'au 31 décembre 2024, conformément au contrat de gérance ainsi que les charges de distribution telles que les commissions de conclusion et d'intermédiation.

### Frais d'administration

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qui ont été facturés à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation.

#### Coûts pour dépenses spéciales

(financés par les caisses de prévoyance, les employeurs et les assurés)	2025 CHF	2024 CHF
Frais liés aux rachats	800.00	600.00
Frais liés au traitement de demandes EPL	231'095.00	206'500.00
Frais d'encaissement	361'680.49	330'900.26
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	481'524.07	454'608.70
Frais liés à la répartition volontaire des fonds libres	5'879.90	10'773.99
Frais d'annonce	113'700.00	84'600.00
Coûts pour des services spéciaux	116'045.85	82'300.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	6'096.80	581.60
<b>Total</b>	<b>1'316'822.11</b>	<b>1'170'864.55</b>

#### Coûts directs de la Fondation

(financés par la fortune de la Fondation)	2025 CHF	2024 CHF
Frais du bureau du Conseil de fondation	40'206.90	32'866.00
Frais du Conseil de fondation	95'755.95	93'984.00
Frais de formation des membres du Conseil de fondation	25'779.50	18'073.75
Frais pour l'analyse des options stratégiques	162'885.70	211'589.35
Frais afférents à la gestion des bénéficiaires de rentes autonomes <sup>1)</sup>	249'340.00	240'900.00
Frais de conseil	22'651.80	49'447.45
Frais liés à l'activité du délégué à la protection des données <sup>2)</sup>	46'807.40	0.00
Honoraires de l'organe de révision	35'880.85	44'885.65
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	55'742.85	56'552.55
Frais liés à la surveillance directe	59'052.00	52'232.00
Émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	0.00	1'166.14
Frais de gérance <sup>2)</sup>	379'431.00	0.00
Coûts pour autres dépenses	6'478.20	6'496.00
<b>Total</b>	<b>1'180'012.15</b>	<b>808'192.89</b>

**Total des frais d'administration** **2'496'834.26** **1'979'057.44**

<sup>1)</sup> Ce montant est calculé sur la base du nombre de bénéficiaires de rentes au 30 septembre au tarif forfaitaire annuel de CHF 130.00 par bénéficiaire de rentes (année précédente: CHF 150.00).

<sup>2)</sup> Les années précédentes, ces frais faisaient partie des primes de coûts.

La totalité des indemnités versées au Conseil de fondation s'élève à CHF 283'962.45 (année précédente: CHF 289'949.20). Sur ce montant, les frais de la commission de placement d'un montant de CHF 66'090.75 (année précédente: CHF 42'068.60) sont inclus dans le poste «Frais d'administration des placements». Cf. également le point 6.10.1.

### 7.3.8 Produits de prestations fournies

Des cotisations aux frais supplémentaires conformes au règlement des frais de gestion sont prélevées en vue de couvrir les dépenses particulières (p. ex. procédures de recouvrement/poursuites, traitement de demandes EPL, résiliations de contrats).

### 7.3.9 Produits divers

Ce poste comprend principalement des contributions aux coûts au titre des frais de poursuite officiels.

### 7.3.10 Autres frais

Il s'agit principalement de pertes sur débiteurs de la Fondation, de la constitution du ducroire et des primes pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune.

### 7.3.11 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)

L'excédent des charges résulte principalement de la répartition des fonds libres en faveur des personnes assurées.

### 7.3.12 Excédent des produits de la Fondation

	2025 CHF	2024 CHF
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-298'705'341.37	-163'173'489.85
Dissolution/constitution de provisions techniques de la Fondation (net)	2'245'036.10	-1'267'296.80
Rentes versées de manière autonome et variation du capital de prévoyance de bénéficiaires de rentes (net)	-29'147'738.54	-32'467'975.56
Dissolution de provisions non techniques en faveur de la Fondation	0.00	147'714.70
Charge d'assurance financée par la Fondation	-6'103'206.65	-8'060'719.60
Résultat net des placements	553'219'852.30	472'859'403.38
Parts d'excédent des assurances	3'059'904.00	9'351'095.00
Coûts directs de la Fondation (frais d'administration)	-1'180'012.15	-808'192.89
Pertes sur débiteurs (net)	-519'231.20	-604'110.29
<i>Pertes sur débiteurs</i>	-519'231.20	-679'335.36
<i>Pertes sur débiteurs prises en charge par la société fondatrice</i>	0.00	75'225.07
Constitution du ducroire	-342'548.00	-721'360.00
Prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune	-27'090.00	-27'090.00
Autres produits et charges (net)	68'416.76	133'829.43
<b>Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>222'568'041.25</b>	<b>275'361'807.52</b>
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-222'568'041.25	-275'361'807.52
<b>Excédent des produits de la Fondation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## **8 Demandes de l'autorité de surveillance**

### **8.1 Demandes de l'autorité de surveillance**

Aucune

## **9 Autres informations relatives à la situation financière**

### **9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)**

La Fondation ne présente aucun découvert.

### **9.2 Liquidation partielle ou totale**

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective. Au 31 décembre 2025, les éléments constitutifs de la liquidation partielle de la Fondation n'étaient pas réunis.

Au 31 décembre 2021, les éléments constitutifs de la liquidation partielle de la Fondation étaient réunis. La procédure n'était pas encore totalement terminée au 31 décembre 2025.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. Les procédures observées en la matière sont celles prévues par le règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance.

### **9.3 Procédures juridiques en cours**

Au 31 décembre 2025, trois procédures juridiques étaient en cours en relation avec des droits à des prestations. Elles sont menées en collaboration avec AXA Vie SA.

## **10 Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun



**KPMG AG**  
Badenerstrasse 172  
Case postale  
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31  
kpmg.ch

## Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de AXA LPP Foundation Suisse Romande, Winterthur, Winterthur

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de AXA LPP Foundation Suisse Romande, Winterthur (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (page 11 à 40) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



#### Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à l'organe suprême notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG



Eric Funk  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Frédéric Barbay  
Expert-réviseur agréé

Zurich, 18 juin 2026

# Rapport de développement durable

## La durabilité dans la gestion de fortune

### Approche intégrale de la durabilité



La durabilité fait partie intégrante de la gestion des capitaux de prévoyance, et les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) sont pris en compte dans les décisions de placement. Des mesures sont prises tout au long du processus d'investissement pour mettre en œuvre des principes de durabilité. Celles-ci influencent à la fois la conception du portefeuille et le rôle actif en tant qu'investisseur. Des équipes spécialisées analysent en permanence les questions de durabilité, évaluent les risques et les opportunités et mettent en œuvre des mesures ciblées pour aller plus loin.

### Transparence grâce au reporting



Un rapport annuel décrit les activités en matière de durabilité de façon transparente. Il est établi conformément à des normes reconnues telles que les recommandations de l'ASIP. Ce rapport fournit des informations intéressantes sur la mise en œuvre de la stratégie de durabilité et présente des chiffres-clés pour différentes classes d'actifs.

**Illustration:** aperçu des mesures ESG dans le processus d'investissement

### Construction du portefeuille

	Exclusion
	Best in class

### Influence active

	Droit de vote
	Engagement

Source: propre illustration d'AXA Suisse Asset Management

# Actions et obligations

## Mise en œuvre

Les fonds de prévoyance d'AXA recourent aux titres cotés tels que les actions et les obligations. Ces placements collectifs largement diversifiés permettent de reproduire de manière efficace et transparente les différentes classes d'actifs dans le segment liquide.

### Construction du portefeuille: exclusions

Nous utilisons une liste d'exclusion («AXA Switzerland Exclusion List») lors de la construction du portefeuille. Son but est d'écarter des entreprises en fonction de certains critères éthiques, sociaux ou environnementaux. Cette approche stricte va au-delà des normes usuelles telles que SVVK-ASIR et réduit l'intensité carbone des portefeuilles par rapport au benchmark.

### Construction du portefeuille: approche «best in class»

En ce qui concerne l'univers de placement, nous optons pour des instruments convaincants tant du point de vue financier que du point de vue durable. Dans le segment des obligations, l'équipe RI (Responsible Investment) tient compte des données quantitatives externes ainsi que de ses propres analyses. Lorsqu'elles remplissent des exigences claires, les Green Bonds ou obligations vertes se voient attribuer un score ESG élevé, ce qui les rend plus intéressantes quand elles sont ajoutées à un portefeuille.

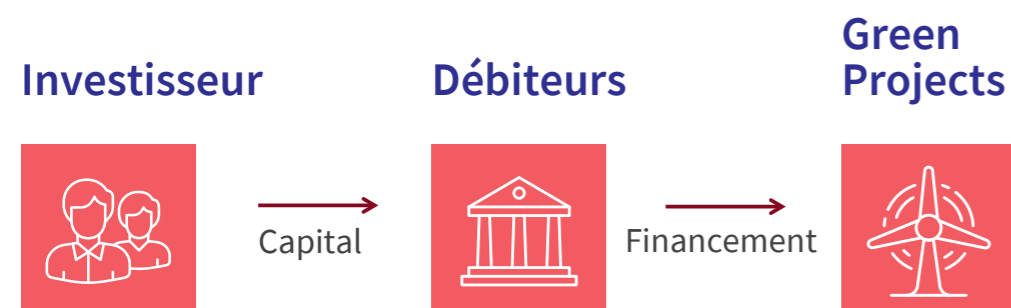
### Influence active: droits de vote

S'agissant des actions cotées, nous exerçons nos droits de vote afin d'intégrer de manière objective les préoccupations de la gestion d'entreprise et les thèmes ESG dans le processus décisionnel. Les directives de vote sont accessibles au public et couvrent les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

### Influence active: engagement

Outre l'exercice des droits de vote, nous misons sur un dialogue actif pour faire avancer des thèmes tels que le changement climatique, les droits de l'homme et l'éthique. Pour ce faire, nous dialoguons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons et collaborons avec des organisations ou des autorités de régulation. Le Groupe AXA et AXA Suisse ont adhéré à différentes initiatives telles que Climate Action 100+ ou Swiss Sustainable Finance.

**Illustration:** comment fonctionnent les obligations vertes?



Source: propre illustration d'AXA Suisse Asset Management

# Étude de cas: Green Bonds

## Obligations vertes: de quoi s'agit-il?

Les obligations vertes sont des instruments à revenu fixe servant à financer des projets ayant un impact positif sur le climat et l'environnement. Un exemple concret est l'emprunt de BKW AG<sup>1</sup> d'une valeur nominale de CHF 200 millions et s'étalant jusqu'en 2034. Avec cette obligation verte, BKW refinance une partie des investissements dans la centrale hydraulique d'Augand, dans deux parcs éoliens en Italie et trois parcs éoliens en Suède.

## Centrale hydraulique d'Augand<sup>2</sup>

La centrale hydraulique d'Augand produit environ 35 gigawattheures d'électricité renouvelable par an et alimente environ 7700 ménages de quatre personnes. Le volet écologique du projet comportait notamment la construction d'une passe à poissons et la revitalisation de la Kander sur environ 450 mètres en vue de reconstituer un habitat proche de la nature.

<sup>1</sup> Source: SIX Group (special flag «Green Bond»)

<sup>2</sup> Source: site Internet de BKW («Inauguration de la centrale hydraulique d'Augand»)

## Centrale hydraulique d'Augand (Suisse)



Source: site Web de BKW («Inauguration de la centrale hydraulique d'Augand»), consulté le 16 janvier 2026  
<https://www.bkw.ch/de/ueber-uns/aktuell/medien/medienmitteilungen/einweihung-wasserkraftwerk-augand>

# Immobilier Suisse

## Mise en œuvre

Le fonds AXA Real Estate Fund Switzerland investit dans 187 biens immobiliers de qualité dans toute la Suisse. Il vise une large diversification ainsi qu'une progression stable de la valeur et une distribution régulière.

## Stratégie de durabilité

AXA Real Estate Fund Switzerland s'est doté d'une stratégie de durabilité clairement définie, qui est ancrée dans le contrat de fonds. Priorité est donnée à l'intégration des critères ESG et à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, de façon à atteindre l'objectif déclaré de zéro émission nette à l'horizon 2050 au plus tard (approche axée sur le souci du climat).

## Progrès dans le domaine de la durabilité

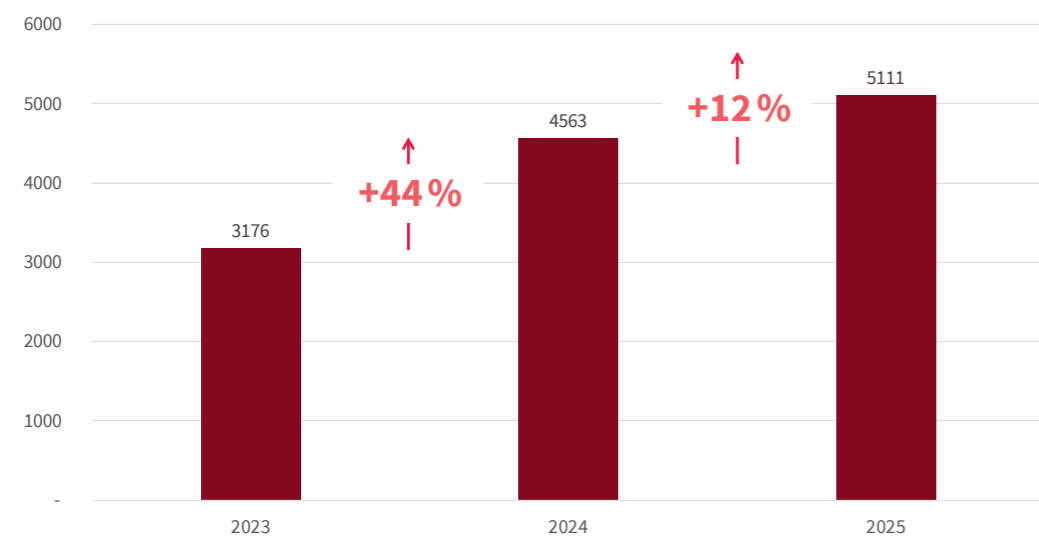
Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, nous avons poursuivi l'optimisation de la couverture des données des indices environnementaux au cours de l'exercice 2024-2025. L'amélioration de la couverture des données facilite l'identification des inefficacités énergétiques et la mise en œuvre stratégique des mesures d'optimisation. Dans ce contexte, la direction du fonds privilégie systématiquement les énergies renouvelables pour les systèmes de chauffage et encourage continuellement le remplacement des systèmes conventionnels à énergie fossile lors des rénovations et des nouveaux projets de construction.

Dans neuf immeubles du portefeuille, les systèmes de chauffage à énergie fossile ont été convertis aux énergies renouvelables. Des mesures d'assainissement et d'optimisation de l'exploitation ont été mises en œuvre dans plusieurs immeubles, et des installations photovoltaïques ont été installées dans trois d'entre eux. Par ailleurs, des projets de promotion de la biodiversité ont été lancés aux abords de quatorze immeubles.

## Évaluation GRESB

En 2024, AXA Real Estate Fund Switzerland a de nouveau participé à l'enquête du comparateur Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB), le premier système d'évaluation des performances de durabilité dans le domaine ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Obtenant 89 points dans la catégorie «Standing Investment», le fonds a de nouveau progressé par rapport à l'année précédente (88 points) et a obtenu un excellent résultat de quatre étoiles, ce qui souligne les efforts de la direction du fonds en matière de durabilité.

**Illustration:** puissance photovoltaïque installée (puissance en kWp)



Source: AXA Real Estate Fund Switzerland: rapport annuel révisé au 30 septembre 2025

# Étude de cas: installations photovoltaïques

## 872 panneaux solaires sur les toits de l'immeuble Feldmatt 1-13 à Ebikon

Une installation photovoltaïque d'une puissance de 370 kWp a été posée en 2024 sur les toits de l'immeuble Feldmatt 1-13 à Ebikon. Les 872 modules produisent environ 256 000 kWh d'électricité solaire par an, ce qui correspond à peu près aux besoins annuels en électricité d'environ 117 ménages de deux personnes en Suisse. Grâce au regroupement de consommation propre, les locataires utilisent désormais une électricité solaire autoproduite, dont le prix est nettement plus avantageux que celui de l'électricité du réseau.

Cet immeuble sert d'exemple pour seize autres bâtiments qui ont été équipés de panneaux solaires dans le cadre du déploiement du photovoltaïque en cours depuis 2021, et qui produisent au total quelque 5111 kWp de puissance. Le projet contribue ainsi de manière significative à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le portefeuille d'investissement du fonds et soutient l'objectif national consistant à rendre l'approvisionnement énergétique plus durable et plus respectueux de l'environnement.

## Feldmatt 1-13 à Ebikon (Suisse)



Source: AXA Real Estate Fund Switzerland: rapport annuel révisé au 30 septembre 2025

# Immobilier Monde

## Mise en œuvre

Le fonds AXA Vorsorge Global Real Estate investit dans plus de 2000 immeubles dans le monde entier. Il permet aux investisseurs d'accéder à un portefeuille Core largement diversifié sur les principaux marchés mondiaux.

## Approche de durabilité

La gestion des immeubles tient compte de mesures ESG tout au long de leur cycle de vie, de l'étude et la construction d'immeubles neufs à la démolition ou à la cession, en passant par l'assainissement et la modification d'objets existants. Outre les thèmes écologiques tels que la conversion aux énergies renouvelables, l'accent est mis sur les aspects sociaux et les exigences réglementaires.

## Évaluation GRESB

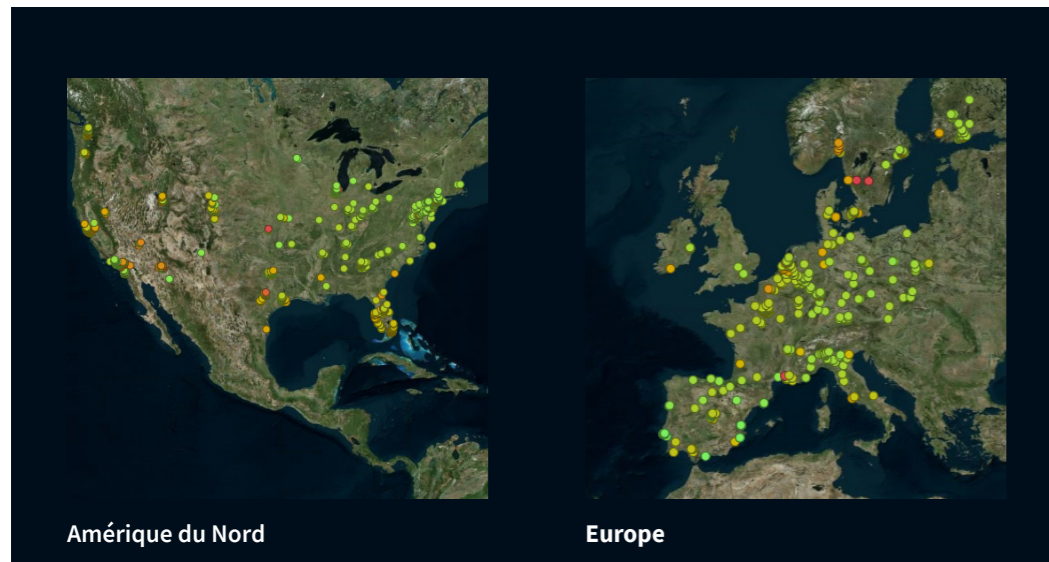
En 2025, le fonds a participé à l'évaluation indépendante GRESB, obtenant quatre étoiles et une note globale de 87 points. Le fonds se situe ainsi nettement au-dessus de la moyenne de 81 dans sa catégorie.

## Risques climatiques

Les risques naturels et climatiques prennent de plus en plus d'importance pour l'immobilier, car les événements météorologiques extrêmes peuvent avoir des répercussions considérables sur la valeur et l'exploitation des immeubles.

Au cours de l'exercice sous revue, le fonds AXA Vorsorge Global Real Estate a élargi l'éventail de ses indicateurs ESG et commencé à saisir de manière systématique les risques climatiques physiques de tous les bâtiments. Dans l'ensemble, la valeur de risque physique du fonds est inférieure à la moyenne mondiale (base de données et méthodologie S&P-Trucost). Le risque d'incendies de forêt et d'inondations côtières, en particulier, est nettement plus faible.

**Illustration:** Risques climatiques du fonds AXA Vorsorge Global Real Estate (extraits)



Source: UBS Asset Management, Multi-Managers Real Estate

# Étude de cas: MidWest Logistics Hub

## Complexe immobilier

MidWest Logistics Hub est une zone industrielle de 476 000 m<sup>2</sup> située à Truganina, une banlieue de premier ordre de Melbourne, en Australie. Le complexe immobilier a été achevé en 2024. Il comprend onze entrepôts innovants loués par des clients de renom tels que Bridgestone, Coles et Uniqlo.

## Construction durable

La durabilité a joué un rôle central dans la construction. Des matériaux régionaux ont été utilisés, tels que le bois de pin pour le café et les patios ainsi que l'«asphalte vert»<sup>1</sup> pour les places de stationnement. Le complexe est complété par des installations photovoltaïques et un système de récupération des eaux de pluie.

<sup>1</sup> «Asphalte vert»: contient de l'asphalte recyclé.

## MidWest Logistics Hub (Australie)



Source: UBS Asset Management, Multi-Managers Real Estate

# Infrastructures

## Mise en œuvre

Le fonds AXA Vorsorge Private Infrastructure se concentre sur des investissements Core Plus dans des projets d'infrastructure offrant un cash-flow stable et prévisible. Le fonds investit dans des entreprises privées opérant dans des pays de l'OCDE.

## Construction de portefeuille

Les investissements dans les infrastructures concernent généralement des secteurs tels que l'énergie, les services publics, les transports et les télécommunications. Les entreprises de ces secteurs fournissent des services de base indispensables à la vie quotidienne. Dans le même temps, les investissements dans les infrastructures offrent un fort potentiel pour faire avancer les thèmes ESG et contribuer durablement à la transformation de l'économie. Le fonds AXA Vorsorge Private Infrastructure investit par exemple dans des installations pour les transports de sauvetage, des parcs solaires et éoliens destinés à la décarbonation ainsi que des centres de calcul au service de la digitalisation.

## Influence active

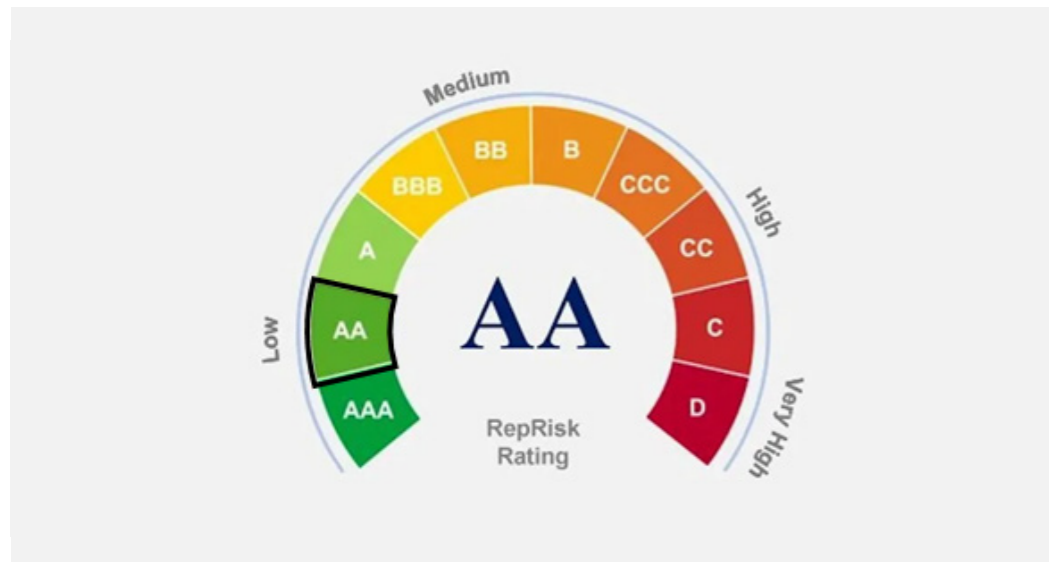
En règle générale, les placements sur les marchés privés tels que les infrastructures permettent généralement aux investisseurs d'obtenir des taux de partici-

pation plus élevés que ceux des entreprises cotées. Cela permet d'influer activement sur les stratégies et les pratiques des entreprises. En effet, des mesures durables peuvent être mises en œuvre de manière ciblée, en étroite collaboration avec les entreprises du portefeuille.

## RepRisk

Dans le cadre de la due diligence, RepRisk utilise les données ESG de certains investissements et de la surveillance continue du portefeuille. RepRisk est une entreprise de data science basée à Zurich et spécialisée dans les risques ESG et liés à la conduite des entreprises. L'approche basée sur les données permet d'identifier systématiquement les incidents liés aux critères ESG et d'en tenir compte dans l'évaluation des placements. Le fonds est noté AA par RepRisk et englobe quelque 180 actifs dans une trentaine de pays.

**Illustration:** Score RepRisk du fonds AXA Vorsorge Private Infrastructure



Source: propre illustration d'AXA Suisse Asset Management

# Étude de cas: Maincubes

## Entreprises

Maincubes exploite des centres de données ultra-modernes à Francfort, Berlin et Amsterdam. En juin 2025, la plate-forme disposait d'une capacité d'environ 300 MW en exploitation ou en développement. Les installations fournissent une infrastructure sécurisée et fiable pour les fournisseurs de cloud, les entreprises et les institutions publiques. Les autorités fédérales allemandes comptent au nombre de ses clients de longue date, ce qui souligne le respect d'exigences réglementaires et ESG strictes.

## Durabilité

L'entreprise opère dans un secteur à forte intensité énergétique, mais exploite toutes ses installations depuis plusieurs années avec de l'électricité 100% renouvelable. L'installation berlinoise BER01 utilise entre autres le refroidissement adiabatique, des installations photovoltaïques sur le toit et des systèmes de récupération de la chaleur pour alimenter les immeubles résidentiels voisins. En outre, Maincubes répond à des exigences réglementaires strictes et possède plusieurs certifications reconnues.

## Maincubes (Allemagne)



Source: Site Web Maincubes («Pioneering progress: Maincubes Publishes 2024 Sustainability Report»), consulté le 16 janvier 2026  
<https://www.maincubes.com/en/maincubes-releases-2024-sustainability-report/>

# Private debt

## Mise en œuvre

Le fonds AXA Vorsorge Private Debt donne accès à un portefeuille diversifié de plus de 1000 prêts non cotés à de petites et moyennes entreprises implantées en Amérique du Nord et en Europe.

## Construction de portefeuille

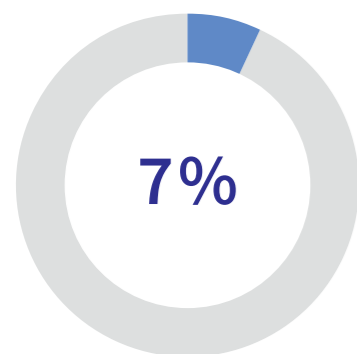
Avec le fonds AXA Vorsorge Private Debt, les aspects de durabilité sont pris en compte dans l'ensemble du processus de placement. Outre l'exclusion de certains investissements, il finance des entreprises dont le modèle économique contribue à la lutte contre le changement climatique ou à la promotion des droits de l'homme. Le financement du Nordic Climate Group en est un exemple concret: il s'agit d'un investissement économiquement attrayant qui contribue à la fois à réduire les risques climatiques et à promouvoir une création de valeur durable.

## Influence active

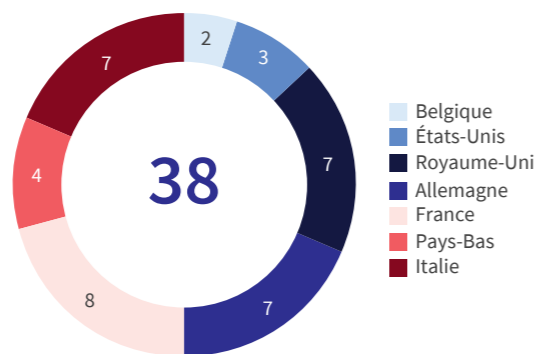
Parallèlement aux obligations vertes, les Sustainability Linked Lending (SLL) gagnent en importance. Les conditions de financement sont liées à des objectifs de durabilité clairement définis, que l'organisme prêteur et l'emprunteur conviennent de manière contraignante (p. ex. réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 25% par rapport à l'année précédente). Alors que les obligations vertes mettent l'accent sur l'utilisation des fonds, les SLL se concentrent sur les emprunteurs et sur l'amélioration continue de leur performance ESG. Si les objectifs fixés sont atteints, les emprunteurs bénéficient d'intérêts réduits. Le fonds AXA Vorsorge Private Debt recourt aussi au SLL. Actuellement, 38 emprunteurs présentant une telle structure sont représentés dans le portefeuille, pour un total de plus de 500 débiteurs. Sur la plan géographique, l'accent est mis sur l'Europe. Les SLL représentent actuellement environ 7% de la valeur de marché du portefeuille, ce qui en fait une part relativement faible.

**Illustration:** Sustainability Linked Lending (SLL)

Part SLL mesurée en fonction de la valeur de marché du portefeuille



Nombre de débiteurs et répartition régionale



Source: StepStone Group  
Remarque: Seuls les emprunteurs classés dans des portefeuilles SMA sont pris en compte dans la base de données analysée.

# Étude de cas: Nordic Climate Group

## Nordic Climate Group (emprunteur)

Le Nordic Climate Group (NCG) fournit des services et des installations pour des systèmes de refroidissement et de chauffage à haut rendement énergétique en Scandinavie et aux Pays-Bas. L'entreprise entend aider sa clientèle à réduire son empreinte climatique, notamment grâce à une efficacité énergétique accrue et à l'utilisation de réfrigérants climatiquement neutres. Fondé en 2021, le groupe comprend plus de 100 succursales locales et emploie quelque 2000 personnes.

## Finnmark Hospital (Client)

Un exemple concret d'application est l'hôpital Finnmark à Hammerfest (Norvège). Cet hôpital poursuit des objectifs ambitieux en matière d'énergie et de climat. À cette fin, une nouvelle centrale énergétique exploitant les ressources naturelles a été créée. Ainsi, l'eau de mer est utilisée pour le refroidissement et la chaleur résiduelle de l'installation est réinjectée dans le système énergétique.

## Finnmark Hospital à Hammerfest (Norvège)



Source: Site Web du Finnmark Hospital («Se åpningen av nye Hammerfest sykehus – Finnmarkssykehuset HF»), consulté le 16 janvier 2026  
<https://www.finnmarkssykehuset.no/nyheter/offisiell-apning-av-nye-hammerfest-sykehus--14.-januar-2025>

# Chiffres-clés ESG

**Tableau 1:** Exercice des droits de vote – actions cotées

Chiffres-clés	Portefeuille
Pourcentage des entreprises où le droit de vote a été exercé, selon le capital investi – Suisse	100,0%
Pourcentage des entreprises où le droit de vote a été exercé, selon le capital investi – Étranger	85,5%
Pourcentage des points à l'ordre du jour (de la liste totale) pour lesquels un vote a été exprimé – Suisse	94,7%
Pourcentage des points à l'ordre du jour (de la liste totale) pour lesquels un vote a été exprimé – Étranger	95,4%
Pourcentage d'approbation des propositions du Conseil d'administration - Suisse	81,8%
Pourcentage d'approbation des propositions du Conseil d'administration - Étranger	86,8%
Exercice du droit de vote (100%) dont: approbations	85,1%
Exercice du droit de vote (100%) dont: refus	14,6%
Exercice du droit de vote (100%) dont: abstentions	0,3%
Pourcentage de votes d'approbation concernant des questions climatiques	51,9%

Source: relevé de données d'AXA Assurances SA. Les chiffres-clés ont été calculés sur la base des données brutes fournies par UBS Asset Management concernant les votes par procuration. Ils concernent les modules d'actions cotées (pourcentage de la fortune totale au 31.12.2025: env. 38%).

**Tableau 2:** Les aspects ESG influencent la composition du portefeuille d'actions et d'obligations liquides

Chiffres-clés	Portefeuille		Stratégie	
	COV	KPI	COV	KPI
<b>Actions et obligations d'entreprise</b>				
Intensité carbone scopes 1 et 2 (tCO <sub>2</sub> e par mio. du chiffre d'affaires en CHF)	89%	106,2	85%	159,2
Empreinte carbone scopes 1 et 2 (tCO <sub>2</sub> e par mio. de capital investi en CHF)	96%	46,2	96%	67,6
Pourcentage d'entreprises avec activités liées au charbon (revenus > 0%)	97%	0,6%	97%	0,9%
Pourcentage d'entreprises avec activités liées à d'autres combustibles fossiles (revenus > 0%)	97%	6,0%	97%	7,7%
Pourcentage d'entreprises visant l'objectif de zéro émission nette	97%	32,5%	97%	30,0%
Score ESG MSCI	87%	7,3	80%	7,1

Chiffres-clés	Portefeuille		Stratégie	
	COV	KPI	COV	KPI
<b>Emprunts d'État</b>				
Intensité carbone scope 1 (tCO <sub>2</sub> e par mio. du PIB en CHF)	78%	355,4	86%	388,3
<b>Chiffres-clés</b>	Portefeuille		Stratégie	
<b>Emprunts d'État</b>	COV	KPI	COV	KPI
Volume de placements en «Green Bonds» (en mio. CHF)	n.d.	83,7	n.d.	n.d.

Source: relevé de données d'AXA Assurances SA. Les chiffres-clés ont été calculés en collaboration avec un fournisseur d'informations externe. Le volume des «Green Bonds» a été déterminé sur la base des données de Bloomberg. Les chiffres-clés concernent les modules d'actions et d'obligations cotées (pourcentage de la fortune totale au 31.12.2025: env. 54%). Légende: COV: couverture et Coverage/Transparency, KPI: chiffres-clés

**Tableau 3:** Chiffres-clés relatifs aux immeubles en Suisse

Chiffres-clés	Portefeuille
Intensité énergétique scopes 1 et 2 (kWh/m <sup>2</sup> SRE)	92,3
Intensité carbone scopes 1 et 2 (kg CO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup> SRE)	12,8
Pourcentage d'énergies renouvelables (% de la consommation d'énergie)	29,8%
Score GRESB – Standing Investment Benchmark (0 – 100)	89

Source: relevé de données d'AXA Assurances SA. Les chiffres-clés ont été obtenus directement auprès des gestionnaires de fortune mandatés, puis agrégés en fonction de la pondération de l'investissement. La durée de la période de leur recensement peut varier si plusieurs gestionnaires de fortune sont impliqués. Ces indicateurs se fondent sur le questionnaire de Swiss Sustainable Finance («Standard ESG-Questionnaire for Direct Real Estate Vehicles»). Leur couverture est de 89% dans le cas des scopes 1 et 2. Les chiffres-clés concernent la catégorie de placement «Immeubles en Suisse» (pourcentage de la fortune totale au 31.12.2025: env. 20%).

**Tableau 4:** Chiffres-clés relatifs aux immeubles à l'étranger

Chiffres-clés	Portefeuille
Intensité énergétique – scopes 1, 2 et 3 (kWh/m <sup>2</sup> SRE)	242,1
Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (kg CO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup> SRE)	75,3
Pourcentage d'énergies renouvelables (% de la consommation d'énergie)	22,3%
Score GRESB – Standing Investment Benchmark (0 – 100)	87

Source: relevé de données d'AXA Assurances SA. Les chiffres-clés ont été obtenus directement auprès des gestionnaires de fortune mandatés, puis agrégés en fonction de la pondération de l'investissement. La durée de la période de leur recensement peut varier si plusieurs gestionnaires de fortune sont impliqués. Ces indicateurs se fondent sur le questionnaire de Swiss Sustainable Finance («Standard ESG-Questionnaire for Direct Real Estate Vehicles»). Leur couverture est de 88% dans le cas des scopes 1, 2 et 3. Les chiffres-clés concernent la catégorie de placement «Immeubles en Suisse» (pourcentage de la fortune totale au 31.12.2025: env. 3,8%).

# Clause de non-responsabilité

## **AXA Assurances SA**

AXA Assurances SA (ci-après «AXA») a rédigé avec toute la diligence requise les informations contenues dans le présent rapport ESG. Celui-ci est uniquement destiné à des fins d'information, et sa reproduction, intégrale ou partielle, est soumise à l'autorisation écrite d'AXA. Il ne constitue pas un prospectus au sens de l'art. 35 ss LSFIn, et aucun prospectus de ce genre n'est ou n'a été établi en relation avec les produits de placement qui y sont mentionnés. Ce rapport ESG s'adresse aux investisseurs d'AXA Suisse. Les informations et les explications données (qu'elles soient écrites ou orales) ne doivent en aucun cas être considérées comme des conseils juridiques, comptables, fiscaux ou de placement ni comme une offre ou une incitation à acheter un instrument financier. Seuls sont déterminants pour les placements, les statuts, le règlement de la Fondation et les directives de placement. Toute responsabilité ou garantie quant aux informations fournies est exclue.

## **MSCI**

La présente clause de non-responsabilité a été établie en application des informations de MSCI ESG Research LLC et des sociétés ou fournisseurs d'informations affiliés. Bien que les fournisseurs d'informations d'AXA Assurances SA comprennent notamment MSCI ESG Research LLC ou les sociétés affiliées (les «parties ESG»), et que les informations (les «informations») proviennent de sources considérées comme fiables, aucune des parties ESG ne confère de garantie quant à l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent rapport. Toute garantie expresse ou implicite est rejetée, y compris concernant l'accessibilité du marché et l'adéquation à un usage particulier. Les informations sont exclusivement destinées à un usage interne. Elles ne peuvent être reproduites ou transformées de quelque manière que ce soit et ne peuvent pas être utilisées comme base ou partie intégrante d'instruments financiers, de produits ou d'indices. De plus, les informations ne peuvent pas être utilisées isolément pour déterminer quels titres doivent être acquis ou vendus, ni à quel moment cette acquisition ou cette vente doit intervenir. Aucune des parties ESG ne répond des erreurs ou omissions en lien avec les données figurant dans le présent rapport. Les parties ESG déclinent toute responsabilité s'agissant de dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou d'autre nature (y compris les pertes de gains), même s'il a été fait mention de la possibilité de tels dommages. (Version originale en anglais)

AXA-fondation-lpp-  
suisse-romande.ch  
Portail clients:  
myAXA.ch

AXA Vie SA